



**Conseil Economique et
Social**

Distr.
GÉNÉRALE

Document de séance No. 1 (2003)
29 janvier 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS, FRANÇAIS
ET RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers

intéressant les transports

(Cent-troisième session, 4-7 février 2003,
point 8 (c) (i) de l'ordre du jour)

**FONCTIONS ET ROLES DU TIRExB,
DU SECRETARIAT DU TIR
ET DE L'IRU**

Transmis par le Président du WP.30

Note: Le secrétariat reproduit ci-après une communication du Président du WP.30. Ce document fera aussi l'objet d'une discussion au titre du point 7 de la trente-quatrième session du Comité de gestion de la Convention TIR de 1975, les 6 et 7 février 2003.

* * *

**CONVENTION DOUANIERE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL DE
MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR (CONVENTION TIR DE 1975)**

**Rapport de la réunion des "amis du Président du WP.30" tenue à la Mission Permanente
du Royaume des Pays-Bas à Genève le 23 janvier 2003**

1. Sous la Présidence de M. G. Jacobs, Président du WP.30, suite aux décisions des réunions du WP.30 et de l'AC.2 d'octobre 2002, ont participé à la réunion des représentants des Pays-Bas, de la Fédération de Russie, de Turquie ainsi que des représentants de la Commission européenne (CE), de la CEE-ONU et de l'Union Internationale des Transports Routiers (IRU). La réunion s'est déroulée dans une atmosphère franche et ouverte.
2. Le Président a rappelé que la réunion avait pour but, conformément au §12 du TRANS/WP.30/204 et au § 47 du TRANS/WP.30/AC.2/67, d'examiner le fonctionnement et le rôle du TIRExB, du secrétariat TIR et de l'IRU, tout en gardant à l'esprit que toute décision relative à un changement dans le fonctionnement et le rôle du TIRExB et du Secrétariat TIR relevait de la seule compétence des Parties contractantes à la Convention.
3. Les documents utilisés par le Groupe étaient les suivants : TRANS/WP.30/2002/30 – TRANS/WP.30/AC.2/2002/9, TRANS/WP.30/R179 ainsi que le document "non papier" du 20 janvier 2003 présenté par le Président du WP.30.
4. Le Groupe a convenu que le régime TIR était actuellement soumis à une grave pression et a reconnu l'importance du régime TIR pour le commerce des Parties contractantes à la Convention TIR; il a donc insisté sur le fait que tous les acteurs de la Convention devaient être en mesure de remplir leurs obligations.
5. Le Groupe a reconnu la gravité des problèmes et a convenu de la nécessité d'entreprendre des mesures visant à maintenir la pérennité, l'efficacité et la sécurité du régime TIR à long terme. Le sentiment prévalait que le problème était dû en partie à la méfiance liée aux malentendus quant au rôle de chaque acteur et au manque de clarté de ce rôle. Il a reconnu la nécessité de clarifier le rôle et le fonctionnement du TIRExB partant du principe que sa performance et son efficacité pourraient être améliorées quatre ans après sa création. Le Groupe a également examiné le rôle et les responsabilités de l'organisation internationale en prenant en compte la récente entrée en vigueur de la PHASE II du processus de révision de la Convention TIR, qui confère des responsabilités

et des obligations à une organisation internationale.

6. Le représentant de l'IRU a rappelé l'intervention de l'IRU aux réunions du WP.30 et de l'AC.2 de juin 2002, demandant une clarification des tâches et la suppression de toute interférence afin de restaurer un climat de confiance. Le représentant de l'IRU a également rappelé le suivi donné à cette intervention aux réunions du WP.30 et de l'AC.2 en octobre 2002 par le biais de sa proposition relative à la "pérennité du régime TIR".
7. Le Groupe a reconnu que l'IRU était un acteur-clé et un partenaire important. Il a également reconnu que le TIRExB devait jouer son rôle dans la création et le maintien d'un environnement approprié de façon à ce que les activités de l'IRU, en particulier le fonctionnement adéquat du système de garantie, puissent se dérouler dans un climat de confiance et de respect mutuels. Certains participants ont toutefois mentionné leur manque de compréhension du fonctionnement de l'IRU et des organisations engagées dans la chaîne de garantie, ainsi que la difficulté de bien appréhender la nature et la gravité des problèmes.
8. Le représentant de l'IRU a confirmé que, suite à l'entrée en vigueur du nouvel article 6 §2 bis, son Assemblée Générale, avait accepté, à titre temporaire uniquement, d'assumer jusqu'en février 2003 la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement efficaces du système de garantie internationale. Pour permettre à l'IRU et à ses Associations membres d'assumer leurs responsabilités imposées par les dispositions de l'article 6 §2 bis, il a été convenu qu'il était impératif de réviser, sans délai, l'accord actuel signé entre la CEE-ONU, au nom du Comité de gestion, et l'IRU.

Conclusions

9. Etant donné l'ampleur de ses travaux, le Groupe a conclu qu'il ne serait pas possible de progresser sur toutes les questions. Il a plutôt été décidé de poursuivre les travaux à trois niveaux.
 - 9.1 A court terme, le Groupe recommande que l'AC.2 donne mandat à la CEE-ONU de réviser l'accord actuel immédiatement après la prochaine réunion de l'AC.2 à condition que ce mandat soit basé sur les dispositions de la Convention TIR et qu'il respecte les compétences des Parties contractantes. L'accord révisé sera signé provisoirement jusqu'à son adoption formelle par l'AC.2.
 - 9.2 A moyen terme, il est proposé de publier un document clarifiant le rôle et les responsabilités du TIRExB et de l'organisation internationale pour adoption par l'AC.2 lors de sa réunion de printemps de 2004.
 - 9.3 A long terme, la Convention devrait procéder à un examen afin de renforcer les

dispositions concernant des questions comme la responsabilité et le droit d'appel.

10. Le Président du WP.30 fera rapport sur les conclusions aux prochaines sessions du WP.30 et de l'AC.2.

Participants

11. La liste des participants se trouve en annexe.
-

23/01/2003

List of Participants

CHTCHERSAKOV IOURI,	Russian mission, counsellor on transport questions
HOOK, Peter	
MAKRES, Joaquim	EUROPEAN COMMISSION
GREEN JAMES	IRU
GRONEMIDJK JIRKA	IMM
Gyobors, Brigit	Min. of Finance, NL
CAPEL FERRER, Jose	UNECE
V. Bodegroven Hans	Min. of Finance NL
Recai ZEN	TURKISH CUSTOMS
Carole Marilley	UNECE
Guus Jacobs	Chairperson